



L'ALTERNANCE

Le contrat de professionnalisation

Accueillir un étudiant en alternance au sein de votre entreprise est une expérience intéressante sur le plan professionnel, financier et humain. Agrandir son équipe, former les professionnels de demain c'est possible, d'autant plus qu'un grand nombre d'avantages s'offrent à vous.

PROFIL DE L'ALTERNANT

Être âgé entre 16 et 25 ans

Si 26 ans et plus être demandeur d'emploi, inscrit à Pôle Emploi



RYTHME

2 jours école
3 jours entreprise

RÉMUNÉRATION

CDD de 6 à 36 mois
CDI débutant par une
action de formation

TITULAIRE D'UN BAC GÉNÉRAL OU ÉQUIVALENT

55 % du SMIC

70 % du SMIC

100 % du SMIC
ou 85 % du minimum
conventionnel

TITULAIRE D'UN BAC PRO OU TECHNOLOGIQUE OU ÉQUIVALENT

65 % du SMIC

80 % du SMIC

100 % du SMIC
ou 85 % du minimum
conventionnel

-21 ANS

DE 21 À 25 ANS

26 ANS ET +



LES AVANTAGES

Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation
par l'Opérateur de Compétences (OPCO)

Financement de l'aide à la fonction tutorale (selon OPCO)

Gratuité de la formation pour l'alternant

Salarié non comptabilisé dans les seuils sociaux et fiscaux

CONTACT

Esccom Nice
22 rue El Nouzah
04 93 85 16 67
secretariatnice@ecole-esccom.com

Esccom Cannes
5 rue Migno
04 93 68 42 11
secretariatcannes@ecole-esccom.com

LE RÔLE DE L'ESCCOM

ACCOMPAGNEMENT dans
le recrutement

MONTAGE du dossier administratif
du contrat de professionnalisation

SUIVI pédagogique et professionnel
de l'alternant en collaboration
avec le tuteur
désigné par l'employeur